



Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
 25 allée de l'Espérance
 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
 T / 04 67 55 17 00 - F / 04 67 55 17 01
 www.cc-grandpicsaintloup.fr

Ecoparc Bel Air
 www.ecoparc-belair.fr
 contact@ecoparc-belair.fr



Ecoparc Bel Air

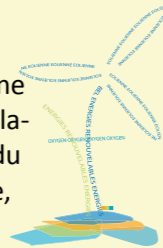
parc d'activités éco-responsable

un espace privilégié pour l'éco-activité

Sa conception, les prescriptions encadrant son aménagement et son développement font de l'Ecoparc Bel Air un espace privilégié pour l'implantation d'entreprises tournées vers l'écoactivité.

énergies renouvelables

Entreprises spécialisées dans le domaine de la conception, la fabrication, l'installation d'équipements utilisant l'énergie du vent, du soleil, de la chaleur de la terre, de l'eau ou des végétaux.



- Eolien • Solaire thermique • Photovoltaïque
- Géothermie • Biomasse • Hydraulique

éco-construction

Entreprises respectueuses de l'environnement, engagées dans des programmes de construction et de travaux publics à caractère écologique et durable.



- Matériaux naturels • Ecolabels
- Construction à haute performance énergétique

agro-alimentaire & agro-biotechnologie

Entreprises spécialisées dans la transformation de produits agricoles en lien avec le terroir et dans le contrôle et la certification de produits liés à l'alimentation ou la santé publique.



- Filière agro-alimentaire • Filière viticole
- Filière des alicaments

une localisation stratégique

Situé à proximité directe des grandes infrastructures offertes par la capitale régionale, l'Ecoparc Bel Air bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle pour l'essor des entreprises.



- 10 km de Montpellier-centre
- 1 km du futur L.I.E.N. (liaison intercantonale d'évitement nord de Montpellier)
- Accès direct à l'A750 (Montpellier-Paris)
- Proximité :
 - port de Sète
 - aéroport de Montpellier
 - gare TGV Paris / Espagne



Une nouvelle approche conciliant efficacité économique, bien-être des usagers et qualité environnementale.



Implanté aux portes de Montpellier, l'Ecoparc Bel Air est conçu comme un espace pour une économie durable, le premier de ce type au sein de l'aire montpelliéraine.

Aménagé par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, il témoigne d'une nouvelle approche conciliant efficacité économique, bien-être des usagers et qualité environnementale.

économie et environnement :

un duo gagnant pour l'essor des entreprises

un cadre de travail unique

L'Ecoparc a été conçu comme un véritable lieu de vie pour les entreprises et leurs salariés.

A terme, il offrira les meilleures réponses aux contraintes et aux besoins de l'activité :

- des équipements intégrés :

- Fibre optique
- Réseau électrique permettant l'installation de panneaux photovoltaïques
- Réseau de gaz...

- des services de pointe :

- Services restauration et hôtellerie proposés sur le site
- Pôle multiservices à l'étude : crèche, pressing...
- Projet d'accompagnement des jeunes entreprises (hôtel d'entreprises...)



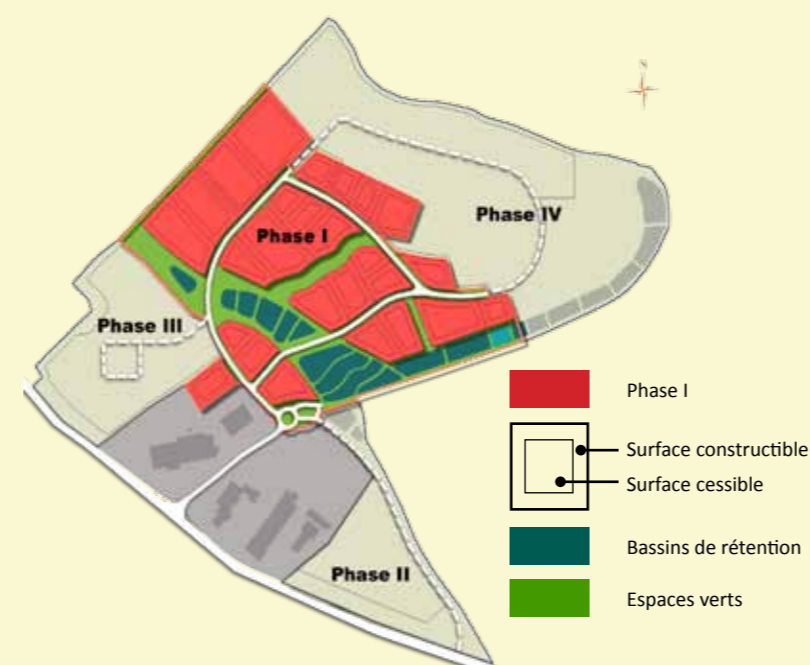
un aménagement maîtrisé

Ce parc de 50 hectares s'organise autour d'une coulée « verte », véritable poumon de verdure au coeur de l'activité. Un réseau de déplacements doux (piétons, vélos) permet de traverser le site en quelques minutes.

- Aménagement en quatre phases successives
- 50 ha de foncier
- 60 parcelles prévues
- surface de plancher autorisée : 50 % de la parcelle

Phase I

- 26 parcelles de 2200 à 10800 m² selon disponibilités
- Inauguration : juin 2010



un statut attractif

L'Ecoparc Bel Air est situé en zone classée au titre de l'Aide à Finalité Régionale (AFR) : les entreprises souhaitant s'y implanter peuvent bénéficier de mesures fiscales d'accompagnement (décret n°2007-732 du 07/05/2007).



un modèle d'intégration paysagère

La réalisation de l'Ecoparc a été encadrée afin de minimiser l'impact écologique sur les sols, la végétation et l'écoulement des eaux pluviales, selon des prescriptions environnementales strictes.

- Cadre paysager à dominante naturelle de garrigue et végétation méditerranéenne
- Minimisation de l'impact écologique sur les sols
- Réutilisation des matériaux extraits
 - Rochers → remblais + voiries
 - Terre végétale → espaces verts
 - Argile → bassins de rétention
- Utilisation de procédés limitant l'impact sur l'environnement et l'émission de gaz à effet de serre (ex : voirie réalisée à partir d'un enrobé tiède requérant moins de matière première, d'énergie...)
- Densité de construction maîtrisée



Elaborée dans le même esprit, la **Charte des prescriptions techniques et architecturales** encadre la construction du bâti et l'aménagement des parcelles.

une offre haut de gamme pour une implantation durable